

Annexe 1

« Plan d'affaire »

Pour lancer votre projet, il faut prendre en compte :

a) **Vos frais d'établissement:**

- Vos frais de notaire,
- Vos autres frais de constitution : droits d'enregistrement, frais de publication,
- Vos frais d'étude de marché, administratifs, juridiques et de publicité .

b) **Vos achats amortissables :**

- *D'infrastructure :*
Terrain, bâtiment, installations, équipement immobiliers, de sécurité, d'incendie.
- *D'équipement de bureau :*
Mobilier de bureau, équipement téléphonique et informatique
- *De mobilier :*
Pour le repos :
-Lits et matelas (au moins 1 par place ouverte pour les 0-18mois).
-Couchettes empilables pour les plus grands. (18-36 mois) .
Pour les repas :
-Chaises, tables, chaises hautes.
Pour les soins :
-Tables à langer
Pour le jeux :
-Tapis de psychomotricité, parcours, barrières de sécurité.
- *De matériel et de petit équipement*
Pour le repos :
-Draps housses, plaids, relax.,
Pour l'alimentation :
-Equipements de cuisine de base : cuisinière, frigo, congélateur, micro-ondes, chauffe-biberon, mixer, bouilloire électrique, petit matériel, vaisselle, couverts, linge de cuisine, bavoirs.
Pour les soins :
-Lessiveuse, sèche-linge.
-Poubelles, étagères, casiers individuels, linge de toilette.
-Petits pots, baignoire
Pour jouer :
- Jeux d'éveil, de construction, de projection, d'assemblages, de psychomotricité...

Le tableau d'amortissement présentera un descriptif de tous les investissements, valorisera leur achat, estimera leur durée de vie et leur mode d'amortissement.

Ensuite, **un budget comptable à 3 ans** sera dressé, il tiendra compte :

A – Des charges :

Variables :

- *En fonction du nombre d'enfants :*
Repas et collations, produits d'hygiène, petit matériel pédagogique.

Fixes :

- *D'occupation et d'entretien de bâtiment.*
Loyers, charges locatives, frais de maintenance, produits et matériel d'entretien.
- *De fournitures de bureau, poste et téléphone.*
- *De sous-traitances :*
Secrétariat Social, expertises comptables, prestations de collaborateurs, travailleurs détachés, ALE,
- *D'assurances diverses :*
Incendie, RC professionnelle, véhicules ...
- *Autres divers:*
Cotisations, publicités, cadeaux, fleurs, frais de réunion.

De personnel :

- *Rémunérations*
- *Charges patronales*
- *Prestations sociales*
- *Assurance-Loi*
- *Formation du personnel*
- *Déplacements*

Autres d'exploitation :

- Impôts et taxes
- Dotation aux amortissement

Financières (intérêts sur compte courant ou emprunt)

Exceptionnelles (fancy-fair, portes ouvertes, réparations,)

Des Produits : Ils proviendront :

- **Des prestations effectuées :**
Participations financières parentales.
Subsidiation de l'ONE
- **D'autres rentrées privées** (fêtes, fancy-fairs...)
- **De subventionnements promis** sur base de:
-Prestations du personnel (subsidés APE, activa, réductions ONSS, PTP, etc....)
-Projets spécifiques.(animations parents-enfants, activités d'intégration,)
-Conventions établies (communes, CPAS, Entreprises, FSE, autres ASBL...)
- **De produits financiers**(intérêts positifs sur comptes...)
- **De recettes exceptionnelles** (dons, sponsorings....)

Les budgets comptables, établis sur trois ans, prendront en compte tous les projets : extension d'activités, constructions, achats prévus, charges de dettes.

Ils donneront ainsi au promoteur une vision juste des perspectives et risques éventuels dont il devra tenir compte pour lancer son activité.

*Ils pourront être assortis d'un éventuel **tableau de bord** ou **budget de trésorerie**, qui pourra déterminer son **besoin en fonds de roulement** et lui permettre de juger s'il doit ou non, et à quel moment, avoir recours à un financement bancaire..*